



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14
procurations)

N° 60

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**SICTOM SUD-
ALLIER**

**RAPPORT
ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION
DES DECHETS**

**EXERCICE
2017**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 1 OCT. 2018

Publiée ou notifiée le :

- 1 OCT. 2018

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUF - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - J.P. BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD - C. SEGUIN - P. COLAS - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J.Y. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - E. GOULFERT - M. GUYOT - A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. MALHURET - E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG - P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN - JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ

- N. COULANGE - M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu les Statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles, L.2224-5 et L 5216-7 alinéa 2,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que Vichy Communauté exerce sa compétence « gestion des déchets » en direct sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy et adhère depuis le 1^{er} janvier 2002, au Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier sous le régime de la représentation/substitution pour la gestion des 36 autres communes et qu'à ce titre ce syndicat doit présenter chaque année son rapport annuel.

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SICTOM SA pour l'année 2017, rapport comportant notamment les principaux indicateurs techniques et financiers, approuvé par les membres du Comité Syndical du 3 juillet 2018.

Propose au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de ce rapport établi par le SICTOM Sud Allier qui sera porté à la connaissance des 36 communes adhérentes,
- de charger Monsieur le Président et Monsieur le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

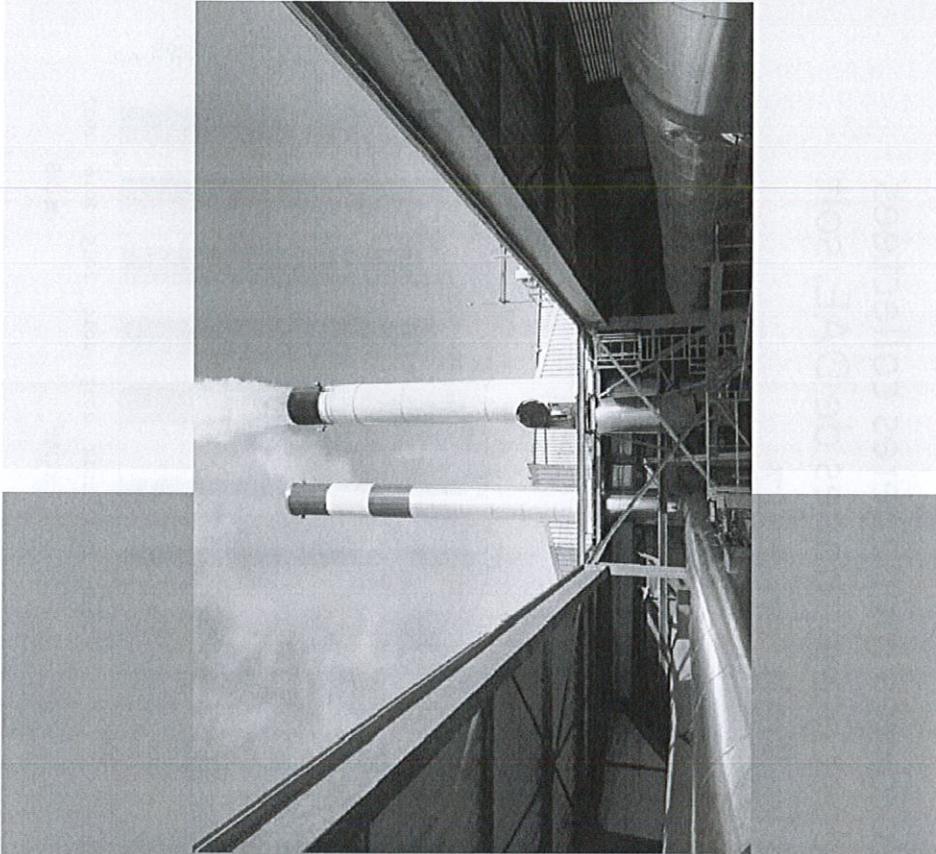
- valide le présent rapport,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des DMA



SICTOM
SUD-ALLIER



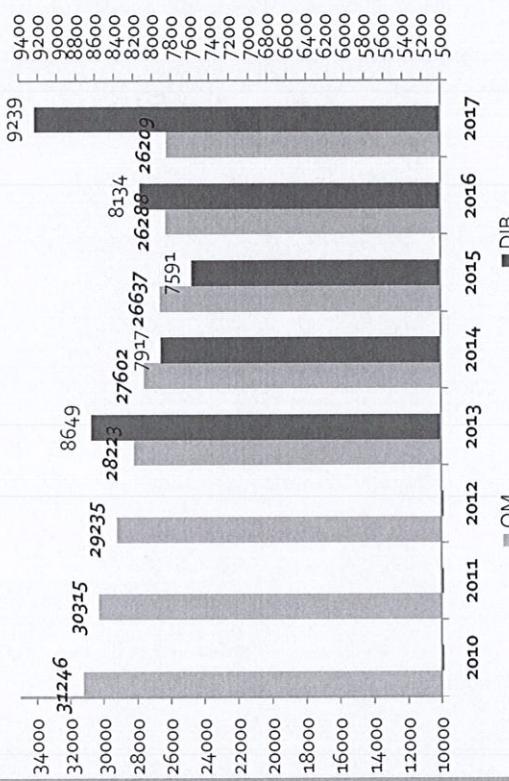
Comité syndical du 3 juillet 2018

Organisation technique du service de collecte et de traitement des DMA

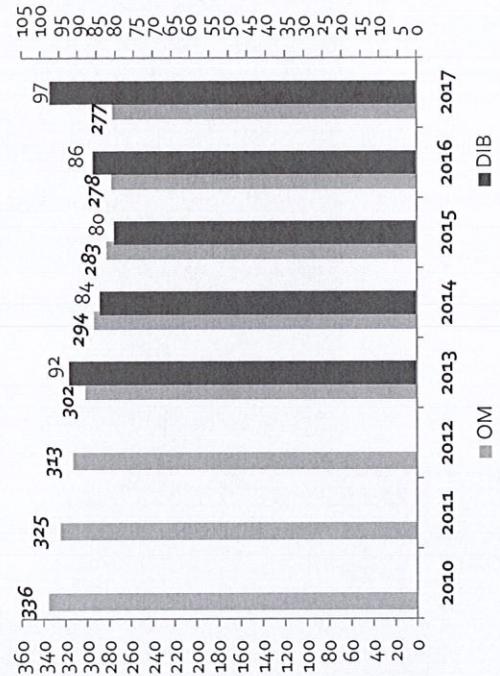


**26 209 tonnes d'ordures ménagères collectées
sur le territoire, dont 9 239 tonnes de DAE, soit
179 kg/hab. en 2017**

Evolution des tonnages d'OMR collectés de 2010 à 2017



Evolution de la quantité d'OMR collectée par hab.
de 2010 à 2017

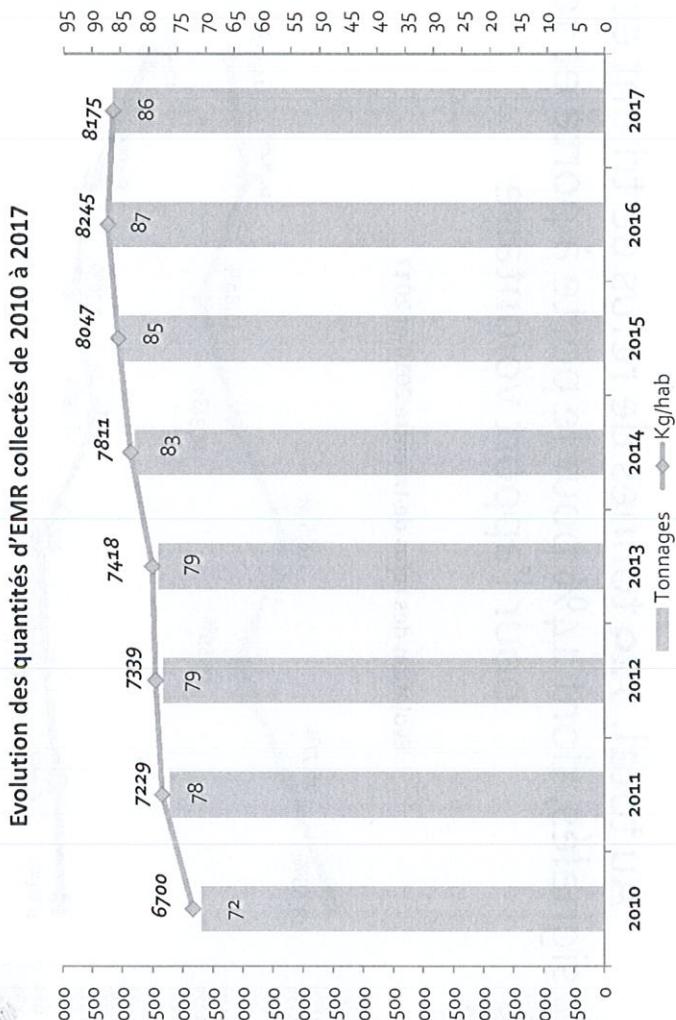


Entre 2017 et 2016, le tonnage collecté a diminué de 0,44%

Organisation et gestion technique du service de collecte et de traitement des DMA



8 174 tonnes d'emballages ménagers recyclables (hors refus) collectés et recyclés sur le territoire, soit 86 kg/hab. en 2017

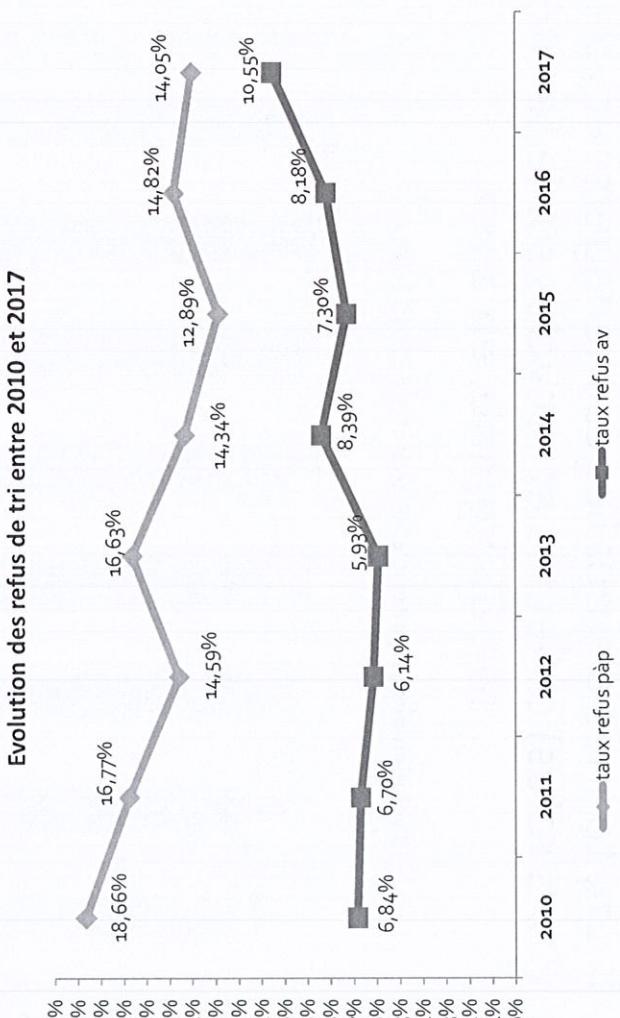


Le tonnage total collecté est en légère baisse de 0,85%

Organisation et gestion technique du service de collecte et de traitement des DMA



Au total, 729 tonnes de refus de tri ont été signalés, dont 14% pour le porte à porte et 10,6% pour l'apport volontaire

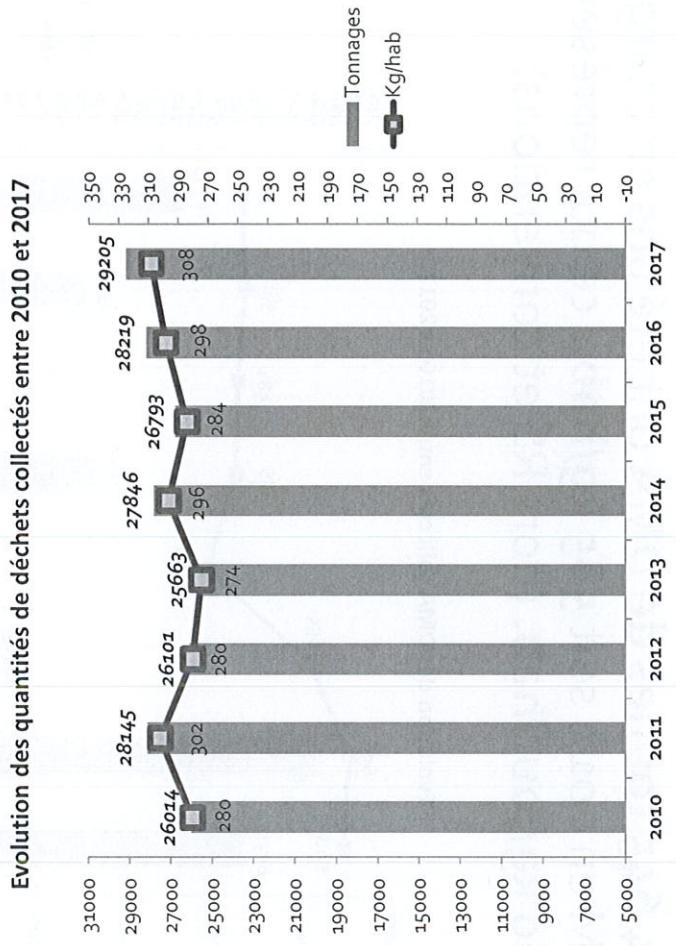


Le taux de refus de tri global est stable : 13,96% en 2016 et 14,01% en 2017

Organisation technique du service de collecte et de traitement des DMA



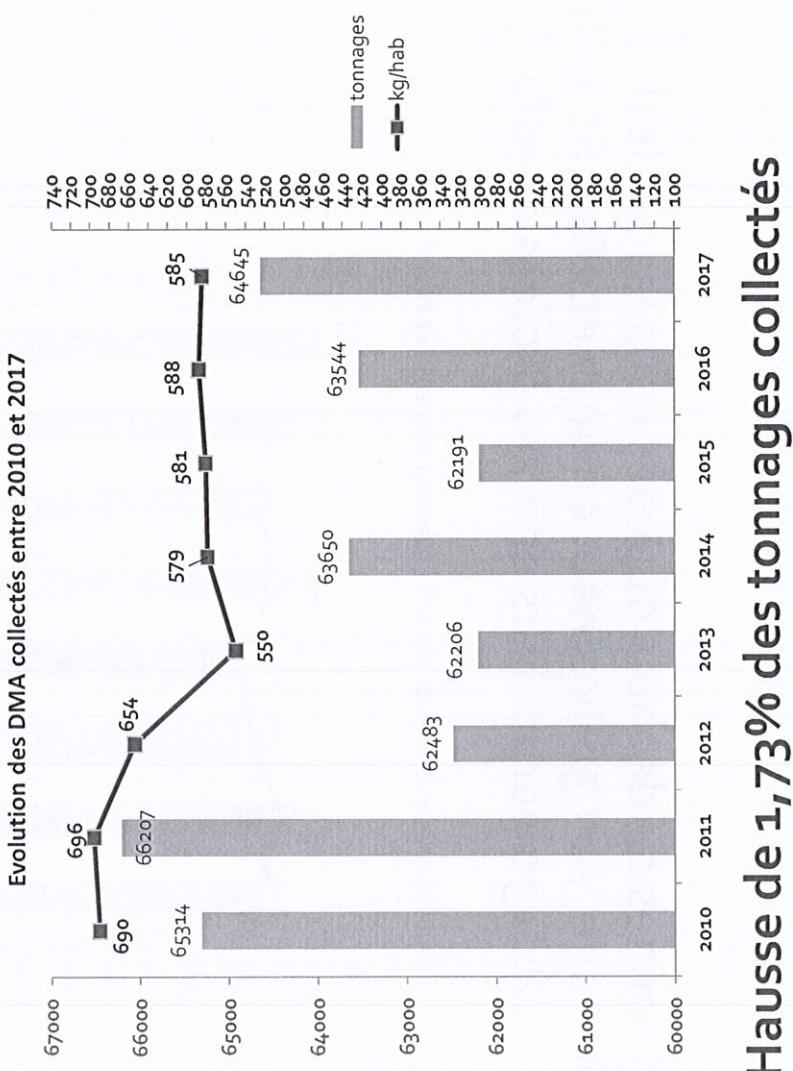
29 205 tonnes de déchets déposés dans les 14 déchetteries du territoire, soit 308kg/hab. en 2017 et 284 260 entrées (281 490 particuliers et 2 770 professionnels)



Légère baisse de la fréquentation -0,35%- et augmentation de 4,32% des tonnages collectés

Organisation et gestion technique du service de collecte et de traitement des DMA

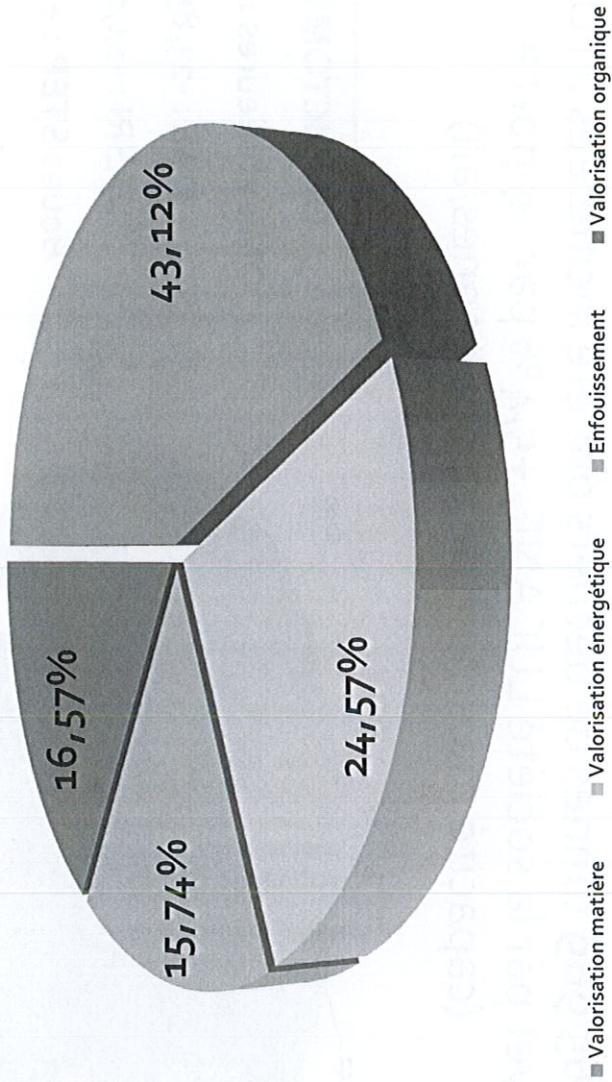
Au total, **64 645 tonnes de DMA** ont été pris en charge par le SICTOM en 2017, soit **585 kg/hab.**, ce qui représente **1,60 kg/jour/hab.** (hors RS et conventions)



Hausse de 1,73% des tonnages collectés

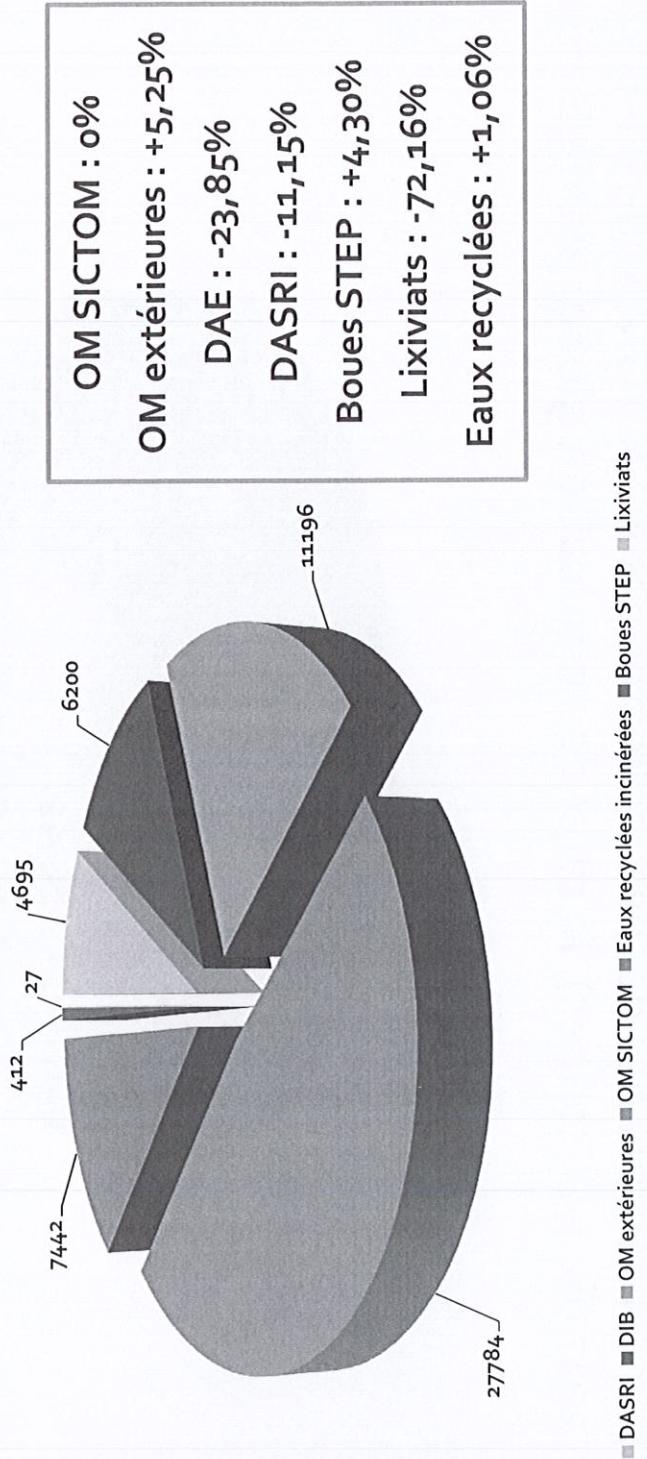
Organisation et gestion technique du service de collecte et de traitement des DMA

Sur l'ensemble des déchets collectés par le SICTOM Sud-Allier en 2017 (64 645 tonnes), le taux de valorisation global est de 84%



Traitement à l'UVEOM de Bayet

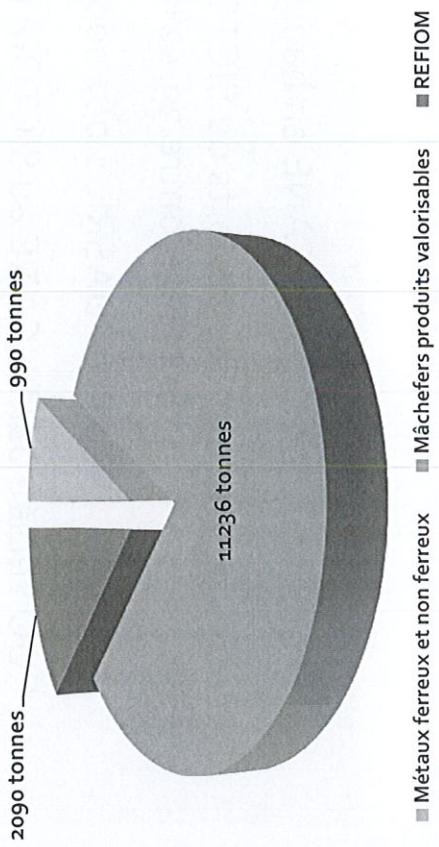
Au total, **65 969** tonnes de déchets ont été incinérées à l'UVEOM de Bayet par la société LUCANE, **+5,4%** par rapport à 2016 (capacité maximale de 74 000 tonnes/an)



Les apports du SICTOM Sud-Allier représentent 55,2% des tonnages incinérés en 2017 (53,1% en 2016)

Treatment à l'UVEOM de Bayet

VALORISATION MATERIE



Métaux ferreux et non ferreux : +3,33%
Mâcherfs produits : -4,18%
REFIOM : -18,09%

VALORISATION ENERGETIQUE



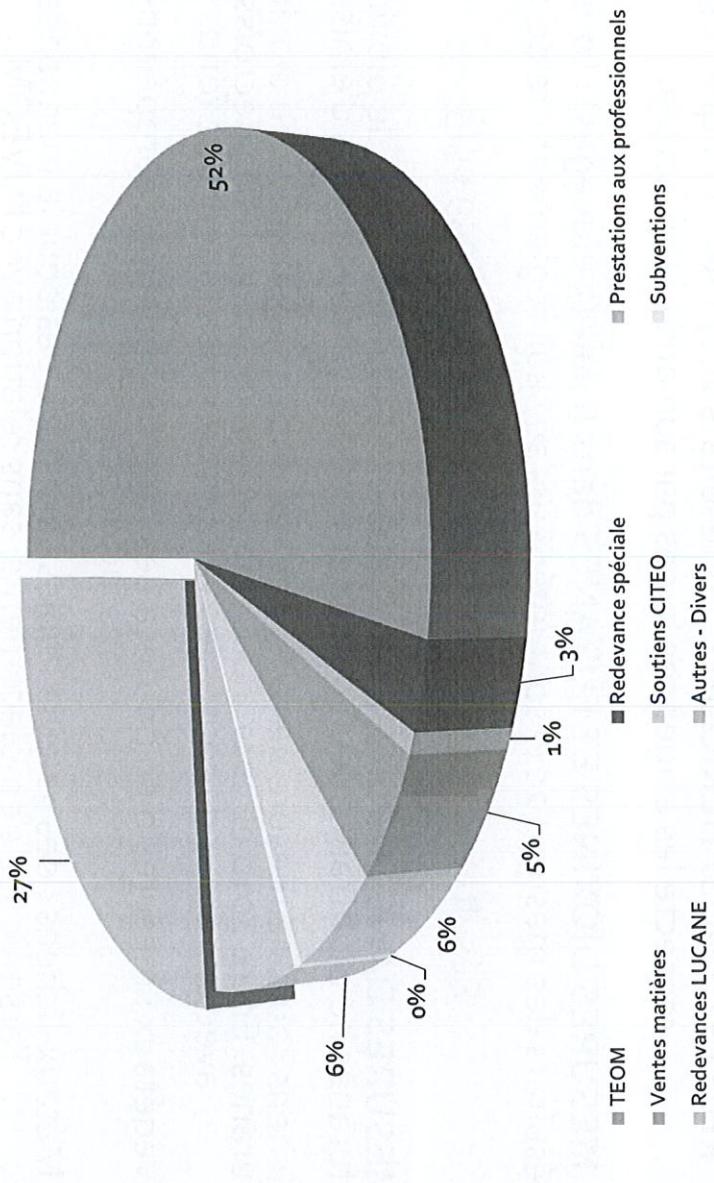
109 417 MWh de vapeur produite : -0,29%
• Vapeur vendue à SARVAL : -0,48%
• Vapeur autoconsommée : +75,07%
• Vapeur non valorisée : 32 160 MWh

Vapeur auto-consommée

- Globalement, le coût du service assuré par le SICTOM Sud-Allier à ses usagers est en baisse de 0,27%
 - Le montant de référence par habitant a été de 124,13€, il est appelé à diminuer dans les prochaines années
 - Hausse des recettes liées aux soutiens CITEO à la tonne d'EMR triée :
 $+3,97\% = 1\ 244\ 382\text{€}$
 - Hausse des recettes des soutiens aux matériaux valorisés : 1 073 845€
- Chiffres d'affaires LUCANE en hausse de 3,1% : 7 513 000€
 - Recettes provenant des apports du SICTOM : 3 006 000€, soit 40,01% du total (contre 39,42% en 2016)
 - Recettes DASRI : 1 067 000€, soit -10,8%
 - RUO versée par LUCANE au SICTOM est stable à 1 373 362,93€

Coût du service

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SICTOM SUD-ALLIER



Coût
du service

Suivi et contrôles réglementaires de l'UVEOM

REJETS ATMOSPHERIQUES : les résultats 2017 montrent que l'usine respecte les exigences fixées par son arrêté préfectoral

MESURES DIOXINES ET FURANES dans le lait (3 élevages) : tous les résultats des mesures 2017 sont inférieurs au seuil réglementaire de 3 pg/g

Résultats compris entre 0,0004 pg/g et 0,0059 pg/g

MESURES DANS LES LICHENS, SOLS et LEGUMES : taux de dioxines et furanes ne montrant aucun dépassement des valeurs limites d'émission.
Lichens : aucune mesure ne révèle de retombée significative de dioxines et furanes. Entre 2010 et 2017, nous notons une inclinaison à la décroissance avec un retour de toutes les valeurs dans des teneurs de fond.
Végétaux : mesures bien en-deçà des recommandations européennes et sans incidence.

Métaux-lichens : des valeurs faibles sont décelées pour la manganèse et l'arsenic sur 4 emplacements, sans relation avec l'UVEOM.

Le suivi environnemental (dioxines, furanes et métaux) confirme l'absence de traces de PCDD/F et de métaux dans les lichens et les légumes locaux

REJETS AQUEUX : malgré une augmentation sur certains paramètres, les résultats restent stables depuis 2012 et ne demandent pas d'action correctrice

- Travaux de performance énergétique UVÉOM - 2017

Les avantages de la mise en œuvre des travaux de performance énergétique de l'UVÉOM ont pu être constatés dès la mise en service des équipements :

- baisse de 15% de la production de REFIOM,
- baisse de 40% de la consommation d'eau et de 15% pour l'électricité,
- amélioration de la production et de la valorisation de vapeur.

La performance énergétique de l'usine dépasse désormais 65%, ce qui a permis de faire reconnaître le site comme UVÉ à Haute Performance Energétique, et ainsi de faire bénéficier à tous les apporteurs de déchets de la TGAP à taux réduite.

Bilan et perspectives

- SPL Allier Tri – Crédation d'un centre de tri départemental

Les 6 structures publiques gérant les déchets dans l'Allier se sont associées pour créer la Société Publique Locale Allier Tri, destinée à construire et exploiter le futur centre de tri des emballages et papiers implanté à Chézy avec un investissement de plus de 12M€.

Près de 20 000 tonnes d'EMR et papiers y seront dirigées courant du 1^{er} semestre 2019 pour y être triées puis orientées vers les valoristes.

Le centre de tri est retenu dans plusieurs appels à projets, notamment par CITEO (pour un montant global de 2,8 M €). L'Ademe finance le projet à hauteur de 2 M €, le Département de l'Allier, à hauteur de 100 000 €.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 60 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20

Objet de l'acte :
SEPTEMBRE 2018 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - SICTOM SUD
ALLIER - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 01/10/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20sep2018_60

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20sep2018_60-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

.....
Domaines de compétences par thèmes

.....
Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

.....
classification :

.....
Nom du fichier : 60.pdf (99_DE-003-200071363-20180920-20SEP2018_60-DE-
1-1_1.pdf)